

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_316-DE



des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le Conseil Municipal de LECTOURE, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Pascal ANDRADA
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
M. André GALOIX

Ont donné procuration :

M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN


N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 28 mai au 14 août 2025

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 28 mai au 14 août 2025.

DATE	TITRE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
COMMANDE PUBLIQUE		Reçu en préfecture le 18/09/2025 Publié le 18/09/2025 ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_316-DE
4.06.25	La commune a décidé de signer avec les Etablissements d'Agen, à Tournon d'Agenais (47370), le devis pour l'achat de contreplaqué pour un montant de 2 082,47 € TTC.	
4.06.25	La commune a décidé de signer avec la société APEXI, sis 47 avenue Sambre et Meuse – à Auch (32 000) – le devis pour l'achat de deux ordinateurs pour le centre aéré et pour le musée d'un montant de 1 517,50 € HT, soit 1 821 € TTC.	
16.06.25	La commune a décidé de signer avec la société GK PROFESSIONAL sise 55 rue J.M. Jacquard – Z.A.E.T de Creil, à Saint Maximin (60 740) – le devis pour l'équipement complet (licence comprise) d'un pistolet à impulsion électrique de type Taser, afin de renforcer la sécurité du policier municipal, d'un montant de 5 239,17 € HT, soit 6 287 € TTC.	
19.06.25	La commune a décidé de signer avec la société HERVÉ THERMIQUE, domiciliée Zone des Ramassiers – 1 allée Charles Cros – 31770 COLOMIERS, un devis pour le remplacement de la chaudière du logement n°5 de la gendarmerie, pour un montant de 2 785,60 € HT soit 3 064,16 € TTC.	
19.06.25	La commune a décidé de signer avec la société DELZONGLE, domiciliée 44 route de Lavaur, à Balma (31131), un devis pour l'achat d'une moquette pour les marches de l'escalier monumental de la mairie pour un montant de 5 840,76 € HT, soit 7 008,91 € TTC.	
19.06.25	La commune a décidé de signer avec la société MTP (Matériaux Travaux Publics), domiciliée 1 rue Maryse Bastié, à Anglet (64600), un devis pour l'achat d'une citerne incendie souple (installée à la zone industrielle de Naudet) pour un montant de 5 631,93 € HT soit 6 758,32 € TTC.	
20.06.25	La commune a décidé de signer avec le Cabinet XMGE, sis 51 Rue Montablon, à Fleurance (32500), le devis pour le bornage de l'emprise du chemin rural au lieu-dit « Lapeyronelle » au droit des parcelles cadastrées section BC n°18, 19,82 et 87, pour un montant de 1 170 € HT soit 1 404 € TTC.	
27.06.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise MENASTORI, domiciliée 3 boulevard du Biopôle, à Fleurance (32500), un devis pour l'achat d'une pompe à chaleur air/air - climatisation réversible en remplacement du système de climatisation du cinéma, pour un montant de 4 534,30 € HT soit 5 441,16 € TTC.	
3.07.25	La commune a décidé de signer avec le Cabinet XMGE, sis 51 Rue Montablon, Fleurance (32500), le devis pour le bornage de l'emprise du bras de décharge, afin de sécuriser le ruisseau de Foissin lors d'inondations, pour un montant de 1 270 € HT, soit 1 524 € TTC.	
25.07.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise BUREAU AMENAGEMENT, domiciliée avenue Robert Castaing – chemin de Perrin, à Fleurance (32500), un devis pour l'achat de 5 tables et 34 chaises pour un montant de 2 466,16 € HT, soit 2 959,39 € TTC.	
11.08.25	La commune a décidé de signer avec la société APEXI, sis 47 avenue Sambre et Meuse – à Auch, le devis pour la remise en état des ordinateurs d'un montant de 1 264 € HT, soit 1 516,80 € TTC.	
14.08.25	La commune a décidé de signer avec la société CIMEE (Conseils et Ingénierie des Métiers de l'Eau et de l'Environnement), sis 16 rue du Prat Long, à Quint Fonsegrives, le devis pour le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service Assainissement de la ville, pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC.	
CONCESSIONS CIMETIERES		
16.06.25	La commune a décidé d'attribuer à L'ATG DU GERS (pour le compte de Madame Decima) – 41, Rue Jeanne d'Albret, à Auch, une concession de 4,50 m ² au cimetière Saint Gervais d'une durée de 50 ans à compter du 20/05/2025, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 575 €.	

16.06.25	La Commune a décidé d'attribuer à Monsieur et Madame Marie et Brigitte Braux domiciliés au lieu-dit Landiran, à Lectoure, une concession de 4,50 m ² au cimetière Saint Gervais d'une durée de 50 ans à compter du 10/06/2025, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 300 €.	Envoyé en préfecture le 18/09/2025 Reçu en préfecture le 18/09/2025 Publié le 18/09/2025 ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_316-DE
19.06.25	La commune a décidé d'attribuer à Monsieur et Madame Jacques et Gisèle Boutry domiciliés 20, Avenue du Docteur Souviron, à Lectoure, une concession de 4,50 m ² au cimetière Saint Gervais, d'une durée de 50 ans à compter du 13/06/2025, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 300 €.	
30.07.25	La commune a décidé d'attribuer à Messieurs Marc Darolles et Thierry Gallardo domiciliés 95, Rue Nationale, à Lectoure, une concession de 6 m ² au cimetière Saint Gervais + 3 000 € pour le monument d'une durée de 50 ans à compter du 29/07/2025, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 4 560 €.	
DIA – ALIENATIONS		
18.06.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis Place Albert Descamps (BY 499, BY 501, BY 520) appartenant à la SAS BP MIXTE (représentée par Madame Nora Souici), proposé par Maître Yannick Bonnet.	
3.07.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis 23 rue de l'Abbé Tournier (CK 158) appartenant à Madame Sophie Delbosq proposé par Maître Corinne Podechard.	
25.07.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis 109 rue Nationale (CK 118) appartenant à Madame Elisabeth Bonomo, proposé par Maître François-Xavier Roux.	
5.08.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis 1 Impasse des Pinsons (AI 142, AI 144) appartenant à Monsieur Bertrand Dellinger et Madame Annick Villard proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.	

Le conseil municipal prend acte de la communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



[Handwritten signature in blue ink]

Le Maire,
Xavier BALLENGHEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025